

# Informations 2015 sur votre compte de taxes

« Citoyennes et citoyens  
deux-montagnais,

...je suis fier d'annoncer que  
l'augmentation moyenne du taux de  
taxation pour les Deux-Montagnais  
sera pour une deuxième année  
consécutive sous la barre des 2% »

Denis Martin, maire

## Bonne gouvernance et rationalisation à la Ville de Deux-Montagnes

Les membres du conseil municipal et moi-même sommes en place depuis une année et nous avons consacré l'essentiel de nos efforts à redresser la situation financière de la Ville.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2015 illustrent bien que ces efforts commencent à porter fruit. Notre tâche a été toutefois compliquée par les récentes compressions annoncées dans le pacte fiscal transitoire du gouvernement du Québec.

Ce pacte prévoit notamment des diminutions dans le remboursement de la TVQ de la part du Gouvernement du Québec. Ces transferts étaient de 62,8% l'an dernier et ils passent à 50% en 2015. Il faut ajouter à cette ponction, les tenants lieux de taxes en provenance de Québec qui ont été eux aussi considérablement réduits. Pour l'année qui vient, l'impact de ces coupures de même que l'augmentation de différentes quotes-parts sont de l'ordre de 350 000\$ pour Deux-Montagnes.

Parce que nous nous refusons de compenser ces pertes par une hausse de taxes substantielle et parce que nous tenions à maintenir le même niveau de services, nous avons plutôt adopté une approche très restrictive et responsable face aux dépenses et puisé 590 000\$ dans le surplus accumulé en 2014.

Conséquemment, grâce aux efforts et à la rigueur des élus et des employés de la Ville, je suis fier d'annoncer que l'augmentation moyenne du taux de taxation pour les Deux-Montagnais sera pour une deuxième année consécutive sous la barre des 2%. L'impact sur le compte de taxes moyen se traduit par une augmentation de 1,78% pour une résidence de valeur moyenne en 2015.

suite...

Consciente de l'importance de diminuer la dette, la Ville de Deux-Montagnes augmente de 10% les sommes consacrées à son remboursement, soit près de 4M\$ pour 2015.

La Ville de Deux-Montagnes prévoit également investir 5M\$ dans ses infrastructures en 2015. La Ville prévoit obtenir environ 50% de ce montant en subventions.

La Ville de Deux-Montagnes continue sa démarche, entamée depuis l'automne 2013, de redressement impressionnant de ses finances permettant ainsi d'assurer la pérennité et la qualité de son offre de services publics tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

En terminant, je tiens à remercier les élus et les employés de la Ville qui ont travaillé très fort pour présenter un budget équilibré et rigoureux sans couper dans les services rendus directement aux citoyens.

Denis Martin, maire

### QUAND ET COMMENT PAYER MON COMPTE DE TAXES ?

En un seul versement ou se prévaloir des modalités de paiement en quatre versements, soit :

#### Dates limites

1<sup>er</sup> versement : le 3 mars 2015     2<sup>e</sup> versement : le 5 mai 2015  
3<sup>e</sup> versement : le 7 juillet 2015     4<sup>e</sup> versement : le 9 septembre 2015

Les paiements effectués après chaque date respective porteront à intérêts. Toutefois, les intérêts ne seront calculés que sur le montant du versement et non pas sur le total du compte de taxes. Une pénalité de 0,5 % par mois complet de retard sera également ajoutée, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

### OÙ ET COMMENT ?

#### 1. Par la poste

Faites-nous parvenir vos chèques postdatés, libellés à l'ordre de :

**Ville de Deux-Montagnes, Service de la taxation**  
803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

#### 2. Par l'entremise de votre institution financière

Vous pouvez également transiger avec votre institution financière (banques canadiennes ou caisses Desjardins). Les transactions peuvent être conclues aux comptoirs de service, aux guichets automatiques ou sur les sites Internet de ces institutions.

Prêt hypothécaire - Si vos taxes sont acquittées par une institution financière, vous devez vous assurer que le paiement s'effectue conformément aux dates prescrites.

### 3. À l'hôtel de ville

Il est également possible d'acquitter votre compte de taxes en vous présentant au Service des finances de l'hôtel de ville sise au 803, chemin d'Oka, durant les heures d'ouverture.

Seuls les paiements en argent comptant, en chèques ou par carte de débit seront acceptés. En cas de besoin, vous pouvez aussi déposer l'enveloppe contenant vos chèques postdatés dans la chute à courrier installée devant l'hôtel de ville.

Pour plus d'information : 450 473-2796

info@ville.deux-montagnes.qc.ca ou www.ville.deux-montagnes.qc.ca

### À PROPOS DE VOTRE COMPTE DE TAXES

TAXE FONCIÈRE par 100 \$ d'ÉVALUATION	2015 Taux en vigueur	2014
1 à 5 logements	0,8853	0,8666 \$
6 logements et plus	0,8953	0,8764 \$
Immeubles non résidentiels	2,7664	2,7082 \$
<b>AUTRES</b>		
Règlement d'emprunt 1122 - asphaltage	0,0181	0,0182 \$
Règlement d'emprunt 1324 - usine d'eau	0,0208	0,0224 \$
<b>TARIFICATION</b>		
Matières résiduelles	150 \$	150 \$
Eaux usées	163 \$	163 \$
Eau potable	169 \$	169 \$
Transport en commun	85 \$	75 \$
Déneigement	115 \$	115 \$
Piscine : hors-terre	25 \$	25 \$
creusée	35 \$	35 \$

### COMMENT EST RÉPARTI L'ARGENT DE VOS TAXES ?

Excluant les ententes intermunicipales

① Frais de financement et affectations	0,25 \$
② Urbanisme	0,03 \$
③ Transport en commun	0,05 \$
④ Matières résiduelles	0,05 \$
⑤ Loisirs, culture, et santé bien-être	0,12 \$
⑥ Eau potable et eaux usées	0,08 \$
⑦ Travaux publics	0,09 \$
⑧ Administration générale	0,13 \$
⑨ Sécurité publique	0,20 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1,00 \$</b>



# Information about your tax bill 2015

Dear fellow citizens of Deux-Montagnes,

“ I am proud to announce that the average tax rate increase for property owners in Deux-Montagnes will be below 2% for a second consecutive year. ”

Denis Martin, Mayor



## Good Governance and Streamlining in the City of Deux-Montagnes

City Council members and I have been in office for a year now and we have spent most of our efforts addressing the city's financial situation.

The results of the 2015 fiscal year illustrate that these efforts are beginning to bear fruit. However, our task has been complicated by the recent cuts announced in the Quebec government's transitional fiscal pact.

In particular, this pact will decrease the Quebec government's QST rebate. These transfers amounted to 62.8% last year and will drop to 50% in 2015. In addition to this tax grab, payments in lieu of taxes have also been significantly reduced. The impact of these cuts in addition to the increase in co-payments, are estimated to be \$350,000 for Deux-Montagnes in the coming year.

Since we refuse to offset these losses by substantially increasing taxes and because we wish to maintain the same level of services, we have instead adopted a very restrictive and responsible approach to spending and drew \$590,000 in the accumulated surplus in 2014.

Consequently, through the efforts and dedication of the City's elected officials, I am proud to announce that the average tax rate increase for property owners in Deux-Montagnes will be below 2% for a second consecutive year. The impact on the average tax bill will result in a 1.78% increase for an average home owner in 2015.

next...

The City of Deux-Montagnes recognizes the importance of reducing the debt and is increasing the amount paid on debt repayment by 10%, nearly \$4M for 2015.

The City of Deux-Montagnes also plans to invest \$5M on infrastructure in 2015. The City expects to receive about 50% of this amount in subsidies.

The City of Deux-Montagnes will continue its approach, which began in the fall of 2013, with an impressive turnaround of its finances and ensure the sustainability and quality of its provision of public services, while respecting taxpayers' ability to pay.

In closing, I would like to thank the City's elected officials and employees who have worked hard to present a balanced, yet tough budget without directly cutting services to citizens.

Denis Martin, Mayor

### WHEN AND HOW DO I PAY MY TAX BILL?

In one single payment or by making payments in four installments:

#### Due Dates

1<sup>st</sup> installment : March 3, 2015

2<sup>nd</sup> installment : May 5, 2015

3<sup>rd</sup> installment : July 7, 2015

4<sup>th</sup> installment : September 9, 2015

Payments that are made later than the due date will be subject to interest-only charges. However, interest will be calculated on the overdue amount and not on the total tax bill. A 0.5 % penalty for each full month late will also be added, to a maximum of 5 % per year.

### WHERE AND HOW?

#### 1. By mail

Send us your post-dated cheques, made payable to:

Ville de Deux-Montagnes, Service de la taxation  
803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

#### 2. Through your financial institution

You can also deal with your financial institution (Canadian banks or caisses Desjardins). Transactions can be made at service counters, automatic banking machines or on the websites of these institutions.

Mortgage loan – If your taxes are paid by a financial institution, you must ensure that payment is made in accordance with the prescribed dates.

### 3. At City Hall

It is also possible to pay your taxes in person at City Hall's Finance Department located at 803 chemin d'Oka, during opening hours.

Only cash, cheque or debit card payments will be accepted. If necessary, you can also deposit the envelope containing your postdated cheques in the mail collection box in front of City Hall.

For more information: 450 473-2796

info@ville.deux-montagnes.qc.ca or www.ville.deux-montagnes.qc.ca

### ABOUT YOUR TAX BILL

PROPERTY TAX per \$100 EVALUATION	2015 Rate in effect	2014
1 to 5 units	0.8853	\$0.8666
6 units and up	0.8953	\$0.8764
Non-residential buildings	2.7664	\$2.7082
<b>OTHERS</b>		
Loan By-Law 1122 – paving	0.0181	\$0.0182
Loan By-Law 1324 – water plant	0.0208	\$0.0224
<b>SERVICE CHARGES</b>		
Waste material	\$150	\$150
Wastewater	\$163	\$163
Drinking water	\$169	\$169
Public transit	\$85	\$75
Snow removal	\$115	\$115
Swimming pools: above ground	\$25	\$25
in-ground	\$35	\$35

### HOW IS THE MONEY FROM YOUR TAXES DISTRIBUTED?

Excluding intermunicipal agreements

1 Financing and allocations costs	\$0.25
2 Urban planning	\$0.03
3 Public transit	\$0.05
4 Waste material	\$0.05
5 Recreation, culture, health & well-being	\$0.12
6 Drinking water and wastewater	\$0.08
7 Public works	\$0.09
8 General administration	\$0.13
9 Public security	\$0.20
<b>TOTAL</b>	<b>\$1.00</b>

